



Politique d'accessibilité des personnes en situation de handicap

En accord avec la loi du 11 février 2005, toute personne en situation de handicap souhaitant s'engager dans un processus de formation doit pouvoir le faire avec ou sans conditions adaptées. ON TECH, en qualité d'Organisme de Formation, s'engage donc à prendre en considération les difficultés qu'une personne en situation de handicap pourrait rencontrer lors de la mise en œuvre de ses formations.

Différents moyens de compensation peuvent être apportés comme, par exemple:

- un aménagement de la durée et de l'évaluation de la formation
- un accompagnement par une aide humaine
- des supports pédagogiques adaptés

Les ressources mobilisées peuvent être diverses et variées:

- bien évidemment et dans un premier temps, l'échange avec la personne concernée qui connaît ses difficultés et qui a peut être déjà bénéficié de moyens adaptés
- un partenariat avec l'accompagnant social ou d'insertion de la personne
- une sollicitation du RHF (Ressources Handicap Formation) et de l'AGEFIPH qui peuvent intervenir dans la prise en charge de financements éventuels

Notre contact régional est Nathalie Bayle compensationrhf-occitanie@agefiph.asso.fr

Voilà pourquoi il est important de contacter notre référent Handicap au **04-67-200-500** en amont de la formation afin d'anticiper au mieux les solutions les plus adaptées.

